



PROCES VERBAL

**Convoqué le 21 avril à la salle polyvalente de baslieux
le Conseil communautaire s'est réuni sous la
présidence de Jean-Pierre JACQUE.**

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

MARIEMBERG Jean-François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA JF, GUILLIN Pierre, PICCA Yves, PERRIN Pierre, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIAK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI C, AUMONT G, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, FURLANI Annie, HANGGELY J,

JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC P, PAQUIN Guy, PERCHERON Caroline, STUPKA M, POPLINEAU M, PIERRET Jean-Jacques, MICHEL Claude, DEGLIN Christian, SIROT Alain, SAUNIER René, ROESER Daniel, DUFOUR MJ, DYE PELISSON A, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : LEROY Christian (VILLERS Le ROND)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : LEROY A (LONGUYON) à FIDERSPIL A, SCHMIDTGALL S (LONGUYON) à AUMONT G, SCHMITZ JL (Pierrepont) à DEGLIN C

La séance débute à 19h00

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de délégués communautaires titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Récapitulatif	
Rappel du nombre de sièges	44
Quorum	23
Nombre de titulaires présents	34 (a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	1 (b)
Nombre de procurations	3 (c)
Soit un total de votants potentiels de	38 (a+b+c)

Ayant constaté que le quorum est atteint, le président Jean-Pierre JACQUE procède à l'élection du secrétaire de séance.

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Caroline PERCHERON se propose et à l'unanimité est nommé secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 31 MARS 2016

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal (**Annexe 1**)

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 21 AVRIL

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, Avec 2 Contre, 1 Abstention et 35 Pour

- Ratifie la rédaction du procès verbal de la séance du conseil communautaire du 31/03/2016

3- Rapport VEOLIA 2015 (Annexe 2)

Le rapport annuel d'activités 2015 VEOLIA est présenté aux conseillers communautaires.

Il comporte un bilan des contrats, la nature des prestations, les modifications apportés aux contrats courant 2015, l'organisation des collectes, le bilan des tonnages décherts ménagers, collecte sélective et objets encombrants, un bilan des tonnages de la déchetterie de Longuyon, ainsi qu'un bilan financier.

Le conseil Communautaire,
Après présentation du rapport

- A Pris connaissance du rapport du prestataire VEOLIA pour l'année 2015.

4- ADEME- Dispositif d'aide au déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (Annexe 3)

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle peut jouer un rôle majeur dans le développement de la mobilité électrique sur ses territoires, en organisant et finançant le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, accessibles au public.

Le territoire de Longwy, dont le besoin en services d'électromobilité est accru par sa particularité frontalière, pourrait ainsi devenir un territoire expérimental en vue d'une généralisation sur l'ensemble du Département.

Le choix des emplacements des bornes a été fait en cohérence avec le schéma départemental de déplacements et de transports, du SCOT NORD et en concertation avec les collectivités territoriales concernées : CCAL –T2L et CCPHVA. Les emplacements ont été définis à proximité des lieux d'activité et le long des axes routiers structurants pour permettre des recharges en cours de trajets.

Il est ainsi prévu de déployer 29 bornes réparties sur le Domaine Public Départemental et sur les territoires des trois communautés de communes

- 6 bornes sur le Domaine Public départemental (MDD LONGWY- DITAAM VILLERS LA CHEVRE et LONGUYON- AIRES DE COVOITURAGE de BREHAIN TELLANCOURT ET TIERCELET
- 1 borne sur le Domaine Privé Parking covoiturage de Mexy
- 14 bornes sur CCAL (Golf, stade, piscine, Klnepolis, Mairie de Gorcy, Bureaux CCALGare SNCF Longwy, Gare routière Longwy, Mairie Herserange, MSMARTIN, Longlaville, salle des fêtes de Cutry, Aire de covoiturage d'Hussigny, ZI Villers la Montagne)
- CCPHVA : 4 Bornes : Mairie de Villerupt, 2 sur le site de Micheville et Une sur l'aire de covoiturage Alzette Belval
- T2L : 4 bornes : Gare de Longuyon, ZC Ardant du Picq, Mairies de Pierrepont et de Beuveille

Il est proposé que les collectivités partenaires du projet financent l'investissement des IRVE de leur territoire, à raison de 25%, et qu'elles en deviennent propriétaires. Le Département subventionne les Communautés à hauteur de 25% des coûts d'investissement. Les communautés de communes prennent ensuite en charge intégralement les coûts de maintenance de leurs bornes

L'ADEME participe à hauteur de 50%

Pour info : financement d'une borne accélérée : 12 000 € HT en moyenne

Le conseil communautaire

A l'unanimité

- Acte son engagement dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Autorise l'achat et la mise en service de 4 bornes de recharge
- Autorise le président à solliciter les subventions nécessaires auprès du CD54 et de l'ADEME
- Assurer la gratuité du stationnement pour une durée minimale de 2 heures pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge et ce pour une durée de 2 ans ;

5- Demande de subvention- réserve Parlementaire – Eclairage Public (Annexe 4)

Une demande de subvention auprès de la réserve Parlementaire de la Sénatrice Evelyne DIDIER laquelle a répondu favorablement et propose de réserver une somme de 7000€ sur son enveloppe pour des travaux d'éclairage public.

Pour valider cette subvention

Le conseil communautaire

A l'unanimité

- Autorise le président à adresser la demande de subvention sollicitée

6- Règlement ravalement de Façades (Annexe 5)

La commission Urbanisme et Habitat a étudié un règlement de versement de primes au ravalement de façade. Il est proposé à la validation des élus communautaires.

Dans la continuité des politiques de l'habitat menées par les anciennes collectivités, une action d'aide au ravalement de façades qui s'adresse à toutes les communes de la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais, est mise en œuvre.

Le présent règlement s'appliquera pendant la durée de la campagne de ravalement qui prendra effet à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Conseil communautaire se réserve le droit de modifier les conditions générales d'octroi de l'aide aux ravalements.

Le conseil communautaire

A l'unanimité

- Valide le règlement d'octroi de la prime aux travaux ravalement de façades d'immeubles privés proposé
- Autorise le Président à solliciter la Région dans le cadre du programme

7- Demande de subvention- Fonds de soutien à l'investissement local (Annexe 6)

Le projet de création de la MSP peut recevoir un financement à travers le dispositif d'appui à l'investissement local sur la deuxième enveloppe en soutien aux communes « bourg centre » - Art 159 Loi de Finances 2016 (cf plan de financement en annexe)

COÛT TOTAL DU PROJET HT: 2 618 477 €

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITE : 635 543 €

INSCRIPTION DE L'OPERATION DANS UN PROJET GLOBAL ET
CONCERTE, COHERENCE DE L'OPERATION AVEC LES ENJEUX LOCAUX DE DEVELOPPEMENT,
DIMENSION SUPRA COMMUNALE DE L'INVESTISSEMENT

Ce projet a été mené en concertation avec l'association des médecins locaux, car les praticiens sont les premiers concernés et maîtrisent les problématique d'accueil liées à des patients (pratique, bien-être, confiance, etc...) . C'est un projet qu'il faut considérer tant sur le plan humain que sur le plan politique (investissement important).

Le territoire de T2L est considéré comme zone de désertification médicale prioritaire pour l'ARS. En outre, la ville de Longuyon est identifiée parmi les communes concernées par la revitalisation des bourgs-centres.

L'implantation de la maison de santé au centre-ville répond parfaitement à ces problématiques et s'inscrit comme un projet de territoire structurant.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Offrir à la population de la Communauté de Communes un service médical diversifié et de proximité pour pallier à la désertification médicale qui sévit sur le territoire et pour enrayer les difficultés d'accès aux établissements hospitaliers distants et aux médecins spécialistes,
- Insuffler une nouvelle dynamique à la ville centre pour soutenir et relancer le commerce local en implantant la maison de santé au cœur de Longuyon.

IMPACTS ATTENDUS :

- - Sur l'emploi et sur la formation :
Selon l'envergure et la nature des locaux, il faudra prévoir des employés de maintenance et d'entretien des locaux.
- - Sur l'environnement :
Construction moderne répondant aux normes environnementales et valorisant le paysage environnant : architecture locale et rives de la Crusnes.
- - Sur l'égalité des chances hommes/femmes :
- - Sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :
Installations prévues pour recevoir la fibre
- - Autres :

CALENDRIER PREVISIONNEL

- DUREE : 18 mois
- COMMENCEMENT D'EXECUTION : second semestre 2016

- FIN D'EXECUTION PREVUE : septembre 2017
- PROJET DONT LA REALISATION EST SUPERIEURE A UN AN

Le conseil communautaire,

A l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter une subvention sur le dispositif d'appui à l'investissement local au titre de la deuxième enveloppe « Bourg Centre », d'un montant de 635 543€.

8- Assurance – sinistres voirie (Annexe 7)

Des administrés sont venus se plaindre de dommages subis sur leurs véhicules en raison de nid de poule sur la voirie intercommunale. Des déclarations de sinistres ont été réalisées auprès de la compagnie d'assurance de la T2L. Cette dernière a conclu à un dégageant de la responsabilité de la T2L et donc à l'impossibilité d'une prise en charge d'une indemnisation financière de sa part. Vitesse excessive des conducteur, possibilité d'éviter les « trous », dommages subis de plein jour et pouvant être évités, sont autant de critères pris en compte par la jurisprudence pour dégager la responsabilité de la T2L.

Il est demandé aux communes membres d'apposer des panneaux indicateurs « danger ou trous en formation » ou d'imposer des ralentissements pour éviter les sinistres sur leurs voiries et afin d'éviter que leur responsabilité ne soit engagée.

En revanche, les administrés peuvent obtenir un recours gracieux et solliciter le conseil pour obtenir le remboursement de leurs dommages. La demande jointe en annexe doit donc être étudiée par le conseil.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Rejette la demande de remboursement d'un administré
- Et décide de refuser toutes demandes rejetées en premier lieu par l'assurance de la T2L

9- Remboursement périscolaire- Tickets de cantine

Les régies périscolaires ayant été supprimées à compter du 31 décembre 2015, la trésorerie demande à la collectivité de délibérer sur le remboursement des tickets qui n'auraient pas été utilisés.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Autorise le président à réaliser les modalités nécessaires au remboursement de ces tickets

QUESTIONS DIVERSES

JP JACQUE présent le projet de Baslieux du prochain comice agricole. Une demande de participation de la T2L chiffrée à 1000€ a été présentée. Il conviendra donc de voir les délégués communautaires souhaitent l'inscrire au prochain Conseil.

Lionel BOUDART présente la manifestation du 19 juin prochain.

La séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance

Caroline PERCHERON